



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 30 juillet 2020**

Date de convocation : 24 juillet 2020

Délibération n° 2020-159
Nomenclature 5.3.3

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 54

Votants : 64

Dont un pouvoir de :

M. Gaby TOUZINAUD à M. Eric PANNAUD

Mme Claudine BRUNETEAU à M. Francis GRELLIER

Mme Amanda LESPINASSE à M. Frédéric ROUAN

Mme Marie-Line CHEMINADE à M. Bruno DRAPRON

Mme Véronique TORCHUT à M. Joël TERRIEN

M. Philippe CREACHCADEC à Mme Dominique DEREN

M. Charles DELCROIX à M. Philippe CALLAUD

M. Pierre MAUDOUX à Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE

M. Pierre DIETZ à M. Jean-Pierre ROUDIER

M. Rémy CATROU à Mme Florence BETIZEAU

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Société d'Economie Mixte Locale des Pompes Funèbres Intercommunales de Saintonge (SEML PFIS) - Désignation des délégués

L'an deux mille vingt, le trente juillet, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saintes, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni au Hall Mendes France à Saintes (17100), sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents : 54

Mesdames et Messieurs Gérard PERRIN, Jean-Luc MARCHAIS, Eric PANNAUD, Jean-Luc FOURRE, Annie GRELET, Jean-Paul COMPAIN, Jean-Michel ROUGER, Jean-Claude DURRAT-SPRINGER, Alain MARGAT, Eric BIGOT, Pascal GILLARD, Bernard CHAIGNEAU, Francis GRELLIER, Pierre-Henri JALLAIS, Joseph De MINIAC, Jérôme GARDELLE, Stéphane TAILLASSON, Sylvie CHURLAUD, Alexandre GRENOT, Jacki RAGONNEAUD, Georges ARMENOULT, Philippe ROUET, Philippe DELHOUME, Pierre TUAL, Raymond MOHSEN, David MUSSEAU, Bernard COMBEAU, Mireille ANDRE, Frédéric ROUAN, Jean-Marc AUDOUIN, Pierre HERVE, Michel ROUX, Bruno DRAPRON, Philippe CALLAUD, Evelyne PARISI, Ammar BERDAÏ, Charlotte TOUSSAINT, Thierry BARON, Dominique DEREN, Joël TERRIEN, François EHLINGER, Véronique CAMBON, Laurent DAVIET, Véronique ABELIN-DRAPRON, Caroline AUDOUIN, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Jean-Philippe MACHON, Jean-Pierre ROUDIER, Céline VIOLLET, Florence BETIZEAU, Patrick PAYET, Eliane TRAIN, Françoise LIBOUREL et Fabrice BARUSSEAU.

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice BARUSSEAU.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1524-5 et L.2121-21,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2019, modifié le 9 janvier 2020,

Vu la délibération du 22 février 2007, par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Santon a décidé de créer une société d'économie mixte locale à laquelle il a délégué par délibération du 4 octobre 2007 la gestion des pompes funèbres intercommunales et du crématorium,

Considérant que la Communauté d'Agglomération est représentée au sein de cette société par :

- 12 représentants au sein du Conseil d'Administration,
- 1 représentant au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires qui peut être choisi parmi eux.

Considérant que les représentants de la Communauté doivent être désignés en son sein par le conseil communautaire,

Considérant qu'il est proposé les candidatures suivantes pour les postes de représentants au sein du Conseil d'Administration de la SEML PFIS :

- Alain MARGAT
- Eliane TRAIN
- Philippe CALLAUD
- Francis GRELLIER
- Joseph De MINIAC
- Jean-Luc MARCHAIS
- Pascal GILLARD
- Françoise LIBOUREL
- Alexandre GRENOT
- Raymond MOHSEN
- Eric BIGOT
- Patrick PAYET

Considérant qu'il est proposé la candidature suivante pour le poste de représentant aux Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires de la SEML PFIS :

- Alain MARGAT

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de désigner, par un vote à main levée selon la procédure dérogatoire prévue à l'article L.2121-21 du CGCT, les 12 représentants suivants de la Communauté d'Agglomération de Saintes au sein du Conseil d'Administration de la SEML PFIS :

- Alain MARGAT
- Eliane TRAIN
- Philippe CALLAUD
- Francis GRELLIER
- Joseph De MINIAC
- Jean-Luc MARCHAIS
- Pascal GILLARD
- Françoise LIBOUREL
- Alexandre GRENOT
- Raymond MOHSEN
- Eric BIGOT
- Patrick PAYET

- de désigner par un vote à main levée selon la procédure dérogatoire prévue à l'article L.2121-21 du CGCT, Alain MARGAT représentant de la Communauté d'Agglomération de Saintes aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SEML PFIS,

- d'autoriser Alain MARGAT à présenter sa candidature en qualité de Président du Conseil d'Administration de la SEML PFIS et à accepter la fonction de Président.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité, de désigner ses représentants par un vote à main levée selon la procédure dérogatoire prévue à l'article L.2121-21 du CGCT.
- Désigne les 12 représentants suivants de la Communauté d'Agglomération de Saintes au sein du Conseil d'Administration de la SEML PFIS :

- Alain MARGAT
 - Eliane TRAIN
 - Philippe CALLAUD
 - Francis GRELLIER
 - Joseph De MINIAC
 - Jean-Luc MARCHAIS
 - Pascal GILLARD
 - Françoise LIBOUREL
 - Alexandre GRENOT
 - Raymond MOHSEN
 - Eric BIGOT
 - Patrick PAYET
-
- Désigne Alain MARGAT représentant de la Communauté d'Agglomération de Saintes aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SEML PFIS,
 - Autorise Alain MARGAT à présenter sa candidature en qualité de Président du Conseil d'Administration de la SEML PFIS et à accepter la fonction de Président.

Par : - 2 Abstentions (Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE en son nom et celui de M. Pierre MAUDOUX)
- 62 Voix pour
- 0 Voix contre

Ainsi clos et délibéré les jours, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,
Le Président,

Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.